

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE: GESTION LOCATIVE ET SYNDIC

Tarifs applicables au 1 septembre 2025

GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion locative	% TTC
Pour un lot en gestion	6%
A partir de 2 lots	5%

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

SYNDIC DE COPROPRIETE

Prestations	Forfait
Honoraires de base copropriété moins de 5 lots	1550 €
Honoraires de base copropriété moins de 10 lots	1850 €
Lot supplémentaire	160 €
Taux horaire	80 € TTC
Frais délivrance pré état daté	100 €
Frais délivrance état daté	300 €
Assemblée générale supplémentaire	300 €
Mise en demeure	10 €
Reprise compta exercices antérieurs	Au temps passé
Constitution et suivi dossier subvention/emprunt	Au temps passé
Immatriculation du syndicat	Offert
Suivi du dossier transmis à l'avocat	Au temps passé

Société AMEL'IMMO , SASU au capital de 1000 € - Siège social : 60 RUE MARCELIN BERTHELOT - 33200 BORDEAUX - RCS BORDEAUX n ° B909623407 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI33012022000000027 délivrée par GIRONDE
Garant : GALIAN ASSURANCES , 89 RUE DE LA BOETIE - 75008 PARIS